

du trente-huitième parallèle, parce que, l'autre jour, il a déclaré que le trente-huitième parallèle n'avait aucune importance, à son avis.

L'hon. M. PEARSON : Vous avez raison. Nos propres troupes ont déjà dépassé le trente-huitième parallèle. En plein milieu d'une campagne, il est peu logique de vouloir les contenir dans les limites d'un secteur quelconque. Voici ce que je pense : étant donné certaines circonstances, il se pourrait bien qu'on négocie un règlement conforme, dans ses grandes lignes, au projet de cessation des hostilités conçu en décembre dernier : d'après ce projet, les Chinois et les Coréens du Nord d'une part, et les Coréens du Sud et les Nations Unies d'autre part, devaient se ranger de chaque côté d'une zone neutre intermédiaire, et demeurer là tant que le règlement n'aurait pas été conclu. Je persiste à croire que la conclusion d'une telle entente présentera moins de difficultés dans l'avenir que par le passé.

M. QUELCH : Vous n'avez pas renoncé à unifier la Corée?

L'hon. M. PEARSON : Non, notre intention reste toujours de libérer et d'unifier la Corée.

M. MCKINNON : Puis-je poser une question à cet égard? Les Nations Unies sont-elles disposées à négocier dans des conditions autres que celles de l'unification de la Corée?

L'hon. M. PEARSON : Non, je ne crois pas que les Nations Unies puissent négocier un règlement permanent qui consacrerait une division de la Corée. Ce serait là contredire, non seulement la récente résolution des Nations Unies, mais celles qui remontent à deux ou trois ans en arrière, et auxquelles nous continuons de nous en tenir.

M. MACNAUGHTON : J'avais une question : le Ministre a indiqué qu'il voulait répondre à plusieurs autres demandes de renseignements.

M. JUTRAS : Pourrions-nous avoir une déclaration sur la Commission mixte internationale?

L'hon. M. PEARSON : Je serais heureux de faire une déclaration au sujet des passeports, à la suite de certaines questions qui ont été posées.

Le PRÉSIDENT : Ces questions se rapportaient-elles à la discussion en cours?

M. JUTRAS : Non, elles ont été posées lors de séances précédentes. Il y avait aussi la question de la Commission mixte internationale.

L'hon. M. PEARSON : Je vais faire une déclaration au sujet des passeports.

Dans son quatrième rapport, en date du 22 juin 1950, le Comité permanent des affaires extérieures a recommandé au ministère des Affaires extérieures de

Réexaminer immédiatement la question de la délivrance et de l'annulation des passeports accordés à des citoyens canadiens dont la fidélité à un régime politique étranger l'emporte sur leur fidélité à l'égard de notre propre régime.

Dans les cercles officiels et ministériels, on n'a cessé, depuis près d'un an, d'étudier les méthodes par lesquelles on pourrait donner suite à cette recommandation le plus efficacement possible.

Je puis dire que nous avons consacré à cette étude beaucoup d'effort. Il s'agit d'un problème des plus ardu. En outre, les gouvernements amis en butte aux mêmes difficultés ont été consultés.

"Avis" suivant "aux voyageurs" a donc été inséré dans les règlements canadiens